

Image not found or type unknown



Donation des parents

Par **kikou14**, le **20/03/2019** à **19:04**

Bonjour,

Je viens de recevoir une donation.

Je vais dépenser cette argent, pour une cuisine aménagée, une clôture et plus-values de travaux sur notre maison en construction, (achetée moitié - moitié avec mon mari).

Nous n'avons pas de contrat de mariage.

Que dois-je faire pour me protéger vis-à-vis de cette donation, si séparation future ?

En vous remerciant, par avance.

Mme Perrot-Germain

Par **youris**, le **20/03/2019** à **20:28**

bonjour,

si vous voulez éviter tout problème en cas de divorce, vous placez cet argent afin qu'il reste un bien propre et ne soit pas utilisé par la communauté.

si vous investissez dans un bien de la communauté, vous mettez les factures à votre nom; ainsi en cas de divorce, vous pourrez prouver votre investissement de vos fonds propres dans un bien commun.

salutations

Par **Visiteur**, le **20/03/2019** à **20:38**

Bonjour

Il est tout a fait normal et conseillé de le faire, tout est dans la traçabilité,

Constituez un dossier avec...

- copie de la donation

- relevé de votre compte avec l'écriture correspondante
- factures a votre nom et copie des paiements + relevés de compte.

Par **kikou14**, le **21/03/2019** à **18:05**

Je vous remercie pour votre aide !!